

Bris de Machine Matériels et Engins pris en location

4 GARANTIES SOUSCRITES : MONTANTS DES GARANTIES ET FRANCHISES

Les garanties du contrat sont accordées à concurrence des montants et limites indiqués ci-après sans toutefois pouvoir excéder la limitation contractuelle d'indemnité toutes garanties confondues fixée à 500 000 EUR par sinistre et 1 000 000 EUR par année d'assurance.

Garanties	Montants de garantie par sinistre	Franchises par sinistre
Dommages matériels	300 000 EUR par Bien assuré *	voir ci-dessous
dont		
- Dommages matériels d'origine interne		10% du montant des dommages avec un mini de 500 EUR et un maxi de 3 000 EUR
- Dommages matériels d'origine externe		10% du montant des dommages avec un mini de 500 EUR et un maxi de 3 000 EUR
- Vol		10% du montant des dommages avec un mini de 1 000 EUR et un maxi de 6 000 EUR
Garanties complémentaires	10% du montant des dommages matériels garantis par Bien assuré *	Néant
dont		
- Frais de déblaiement		
- Frais de transport accéléré et heures supplémentaires		
Frais supplémentaires	20 jours de location avec un maximum de 15 000 EUR par sinistre et 30 000 EUR par année d'assurance	10% du montant des dommages avec un mini de 500 EUR et un maxi de 3 000 EUR

Dans l'hypothèse où un sinistre* justifierait l'application de plusieurs garanties pour un même bien assuré*, seule la franchise la plus élevée sera appliquée. La franchise s'applique par Bien assuré* et par évènement.